



3180 St-Aubin, Laval, QC H7L 3H8 (450) 978-9393
 519 Notre-Dame, St-Rémi QC J0L 2L0 (450) 454-6996
 371 des Chutes, Québec, QC G1E 3G1 (418) 667-7575
 1330 Sandhill, Hamilton, ON L9G 4V5 (905) 648-1801

info@teris.co info@hydrogardens.ca F 1.888.749.8677

DEMANDE DE FACILITÉ DE CRÉDIT

No de compte :

REPRÉSENTANT

Nom légal de facturation:

Contact :

Adresse :

Courriel :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel (factures) :
(états de comptes) :

Télécopieur :

Adresse de livraison :

Nb d'années à cette adresse

Propriété immeuble

Propriétaire / Locataire / Parents sont propriétaire

Autres

No pesticide
(Joindre copie du permis)

No TPS

No TVQ/TVH

Propriétaire(s)	Statut Civil	%	Adresse et tél. à la maison	Date de naissance	NAS (Optionnel)	# Permis de conduire (Inclure photocopie du permis de conduire)
1)						
2)						
3)						

La photocopie du permis de conduire de tous les propriétaires est obligatoire afin d'obtenir une limite de crédit.

Type d'entreprise :

En affaire depuis :

Nbre d'employés :

Fin d'année fiscale :

Déjà fait faillite :

Oui / Non
Personnel / Compagnie

Date de la faillite

Date de libération de la faillite

INFORMATIONS BANCAIRES ET COMMERCIALES

No. de compte :

Marge de crédit autorisée (\$):

Solde dû de la marge (\$):

Banque d'affaires :

Directeur de comptes :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Télécopieur :

Fournisseur 1)

T :

F :

Fournisseur 2)

T :

F :

Fournisseur 3)

T :

F :

LIMITE DE CRÉDIT DEMANDÉE (sujette à approbation)

\$

BON D'ACHAT REQUIS

Oui / Non

Signature _____

Signature _____

Signature _____

Nom _____

Nom _____

Nom _____

LA PAGE 2 FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE DEMANDE ET DOIT ÊTRE SIGNÉE ET RETOURNÉE POUR QUE LA DEMANDE SOIT VALIDE



3180 St-Aubin, Laval, QC H7L 3H8 (450) 978-9393
 519 Notre-Dame, St-Rémi QC J0L 2L0 (450) 454-6996
 371 des Chutes, Québec, QC G1E 3G1 (418) 667-7575
 1330 Sandhill, Hamilton, ON L9G 4V5 (905) 648-1801

info@teris.co info@hydrogardens.ca F 1.888.749.8677

CONDITIONS DE VENTES ET DE CRÉDIT

- Titre de propriété :** TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC, RÉCOLTECH ÉQUIPEMENTS MARAICHER INC ET HYDROGARDENS SUPPLY SERVICES INC (collectivement appelé « le vendeur ») demeurent propriétaire des biens, mais au risque du client, jusqu'à paiement entier du prix de vente payable aux termes de toute facture.
- Terme de paiement :** Le client convient de payer au vendeur, à l'adresse mentionnée sur la facture, le montant y étant indiqué. Le paiement par carte de crédit est accepté seulement pour le paiement avant 5 jours à compter de la date de livraison et ne peut servir à payer les factures à la date d'échéance.
- Intérêts :** Tout montant qui n'est pas payé à échéance porte intérêt à compter de la date d'échéance jusqu'à ce qu'il ait été payé en entier au vendeur au taux de vingt-quatre pour cent (24%) l'an (2% par mois). L'intérêt se calcule et se compose mensuellement.
- Défaut :** le client sera en défaut si (a) il omet de payer toute facture dans les 30 jours de la date de la facture (auquel cas le simple écoulement du temps aura pour effet de constituer le client en demeure); (b) s'il devient insolvable ou fait cession de ses biens ou ou que des procédures sont instituées contre le client en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, se met sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* ou fait une proposition concordataire; (c) il cesse ses opérations; (d) ses actifs font l'objet d'une saisie; ou (e) tout événement décrit à ce paragraphe survient relativement à tout codébiteur du client.
- Recours du vendeur en cas de défaut :** En cas de défaut du client, le vendeur pourra, sous réserve de ses autres droits et recours, a) à titre de pré-estimation des dommages-intérêts conventionnels du vendeur pour perte de marché et non pas à titre de pénalité : (i) conserver une somme égale au total des montants payés par le client au vendeur; et (ii) exiger le paiement immédiat du solde de toute facture et des intérêts, moins, le cas échéant, le produit net tiré de la vente des biens, après déduction des frais de disposition des biens; et b) prendre possession des biens et les vendre. Dans tous les cas, le client s'engage de plus à verser, à titre de pré-estimation des dommages-intérêts, une somme additionnelle équivalente à vingt pour cent (20%) de toutes sommes dues en capital et intérêts. Les chèques retournés entraîneront des frais de 25\$ et s'ajouteront à votre dette.
- Paiement pré-autorisé :** Le client doit signer et livrer au vendeur des ordres de paiement pré-autorisés. Le vendeur est par les présentes autorisé à livrer des ordres de paiement à l'établissement financier nommé dans ceux-ci.
- Interprétation :** Les parties conviennent que la présente entente sera interprétée selon les lois de la province de Québec et élisent domicile dans le district judiciaire de Laval où toute procédure judiciaire devra être intentée.
- Réclamation :** Toutes réclamations du client, pour quelque cause que ce soit, doivent être faites dans les dix jours de la réception des biens. Avant de retourner les biens, le client devra obtenir l'autorisation écrite du vendeur, ainsi qu'un numéro de retour. Aucun bien ne sera repris sans une autorisation préalable du vendeur. Un montant minimum de quinze pour cent (15%) du prix de vente des biens retournés sera facturé au client pour frais de manutention et tout retour devra être accompagné d'une preuve d'achat. Les frais de transport du bien retourné sont à la charge du client. Le bien retourné doit être dans son emballage original, ne doit pas avoir été utilisé et ne doit pas être endommagé. Les commandes spéciales de biens non tenus en inventaire, ou en quantité excédant l'inventaire régulier du vendeur, les biens saisonniers, les biens électriques ne sont pas retournables. Aucun retour ne sera accepté après 30 jours de la date d'achat. La responsabilité du vendeur en cas de défaut de fabrication, se limite à la garantie du fabricant. Les produits défectueux doivent être retournés pour validation de la garantie. Des photos et des explications peuvent être demandées
- Engagement du client :** Le client s'engage à aviser promptement le vendeur de tout changement juridique ou interne pouvant affecter les conditions des présentes. En tout temps, le vendeur peut mettre fin à la présente entente et/ ou exiger paiement sur livraison.
- Cautionnement et Solidarité :** Si le client est une personne morale, les signataires des présentes déclarent être autorisés à agir pour et au nom de la personne morale. De plus, ils s'engagent conjointement et solidairement avec la personne morale, à titre de caution, à exécuter et payer toutes les obligations du client envers le vendeur aux termes de toute entente, incluant tout paiement en souffrance, intérêts et dommages-intérêts pré-estimés s'il y a lieu et renoncent aux bénéfices de discussion et de division.
- Information de crédit et autorisation d'obtention et divulgation de renseignements personnels :** Le client et la caution le cas échéant, autorisent le VENDEUR à obtenir et/ou à divulguer et à se procurer en tout temps des informations sur son crédit et des renseignements personnels à son sujet, dans le but de vérifier sa solvabilité, établir ou effectuer une mise à jour de sa situation financière, en communiquant avec toute personne, institutions financières, créancier fournisseurs ou autre. Le client certifie que toutes les informations susmentionnées sont exactes, déclare avoir lu, compris et reçu du vendeur s'il y a lieu, toutes les explications nécessaires relativement aux conditions prévues aux présentes et déclare qu'il n'existe aucune autre représentation que celles établies dans la présente entente.

Nom légal de facturation: _____

Signé à _____, ce _____ ième jour de _____ 20_____.

Pour le client:

Signature _____ Signature _____ Signature _____

Nom _____ Nom _____ Nom _____

Personnellement (paragraphe 10) :

Signature _____ Signature _____ Signature _____

Nom _____ Nom _____ Nom _____

IMPORTANT : SIGNER ET RETOURNER L'ORIGINAL PAR COURRIER

TERIS a/s Service du crédit
 3180, St-Aubin, Laval QC H7L 3H8



CAUTIONNEMENT

LE PRÉSENT CAUTIONNEMENT FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA DEMANDE DE FACILITÉ DE CRÉDIT

Je _____, soussigné, me porte caution du client _____ et garantis conjointement à TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC, RÉCOLTECH ÉQUIPEMENTS MARAICHERS INC ET HYDROGARDENS SUPPLY SERVICES INC (appelé « le vendeur ») le remboursement de toute dette présente ou future en capital, intérêts et frais due par le client susmentionné. Ce cautionnement me liera conjointement et solidairement avec le client et toute autre caution signataire des présentes. Je renonce au bénéfice de discussion et de division. Ce cautionnement est continu et demeurera valide jusqu'au remboursement intégral de la dette, et ce, nonobstant tout remboursement partiel qui pourrait être effectué. Je m'engage à payer le plein montant immédiatement sur réception d'une demande de remboursement de toute somme due en vertu de la présente.

La responsabilité de la caution ne sera ni réduite, ni modifiée parce que le vendeur aurait, avec ou sans le consentement de la caution, accordé des délais de paiement au client ou à toute autre personne responsable avec lui ou pour lui. Ce cautionnement liera la caution et ses successeurs tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été révoqué par avis écrit au directeur du vendeur. Cette révocation n'aura d'effet que pour les dettes et obligations contractées subséquemment à la date de la notification de l'avis.

Ce cautionnement engage ma **responsabilité personnelle** du seul fait de ma signature.

Je reconnais avoir lu, compris et reçu du vendeur toutes les informations et explications nécessaires relativement au présent cautionnement et m'en déclare satisfait.

Signé à _____, ce _____ ième jour de _____ 20_____.

Signature _____ Signature _____ Signature _____

Nom _____ À titre de caution Nom _____ À titre de caution Nom _____ À titre de caution

- **IMPORTANT : SIGNER ET RETOURNER L'ORIGINAL PAR COURRIER À :**

TERIS a/s Service du crédit
3180, St-Aubin, Laval QC H7L 3H8